



Préavis au Conseil communal

Adoption du budget 2025 de la CISTEP

Assainissement

M. le Municipal Roland Perrin

Préavis n° 22/2024

Préavis adopté par la Municipalité, le 07.10.2024

Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Établissement du budget et de la clé de répartition de la CISTEP	3
3	Budget 2024 et clé de répartition de la CISTEP	3
4	Informations données lors de l'assemblée générale de la CISTEP	7
5	Conclusion	7

1 Objet du préavis

La convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy stipule :

Article 9 : Budget et comptes

La CISTEP approuve préalablement, à la majorité des membres présents, le budget, les comptes et la répartition des frais d'entretien et d'exploitation ; elle peut requérir toutes les explications qui lui paraissent nécessaires.

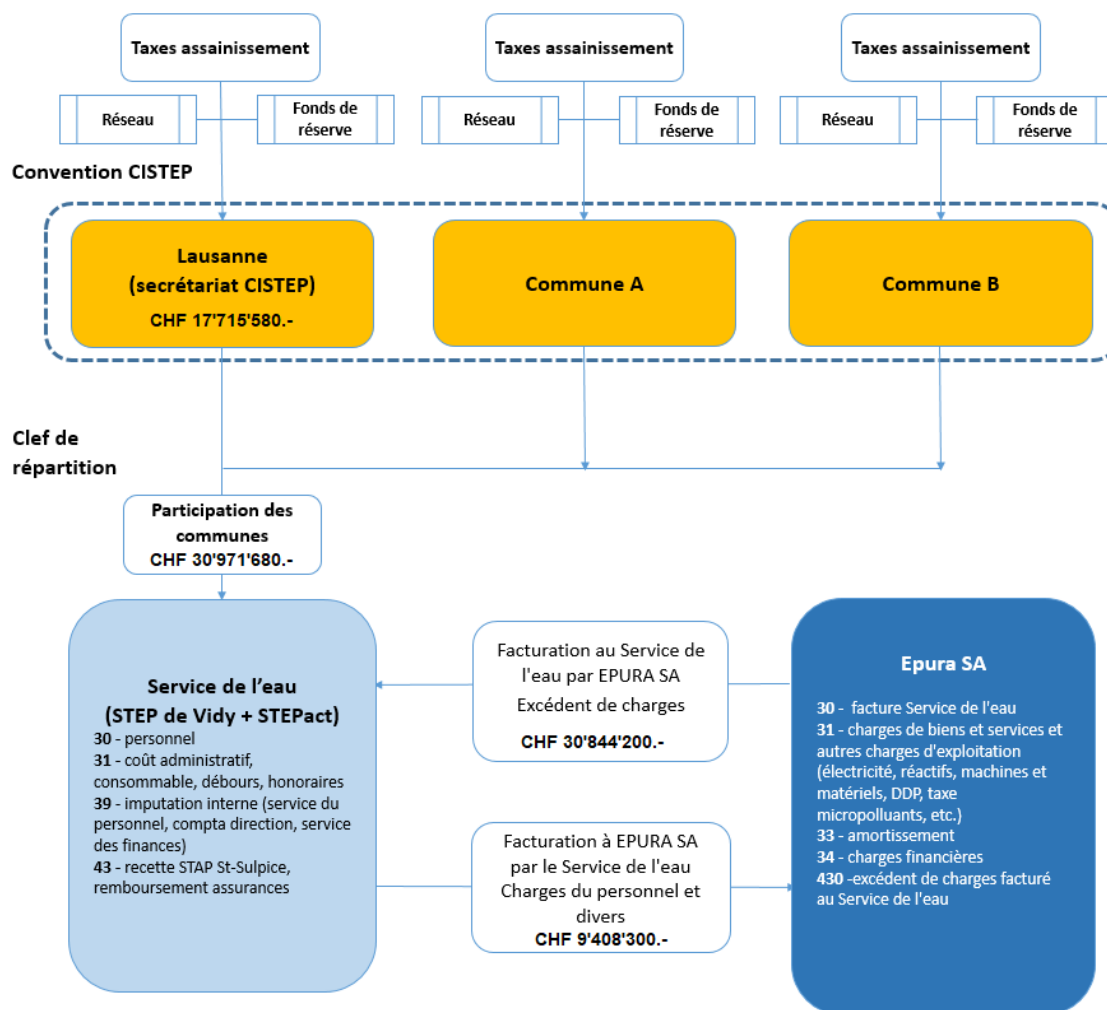
Si la CISTEP refuse leur approbation, elle communique par écrit les motifs à la commune de Lausanne ; à défaut d'accord, la commune de Lausanne doit requérir la constitution du tribunal arbitral prévu à l'article 12 de la présente convention.

Le budget, les comptes et la répartition des frais sont transmis aux municipalités des communes membres. Ils doivent être adoptés par la majorité des conseils communaux.

L'objet de ce préavis est d'adopter le budget 2025 de la CISTEP. Le montant de la participation à la CISTEP est imputé sur le compte n° 4600.3526.030.

2 Établissement du budget et de la clé de répartition de la CISTEP

Le budget est établi en lien avec le budget d'EPURA SA qui gère tant l'exploitation que les travaux de rénovation la STEP. Le schéma ci-dessous permet de comprendre la manière dont est établi le budget de la CISTEP.



Flux financiers du budget 2025 de la CISTEP

3 Budget 2024 et clé de répartition de la CISTEP

Aux pages suivantes figurent les éléments suivants :

- page 4 : budget d'EPURA ;
- page 5 : compte d'exploitation (budget), à adopter par le Conseil communal ;
- page 6 : répartition des charges par commune, à adopter par le Conseil communal.

04.09.2024



BUDGET RESUME (REMIS A LA CISTEP) DE L'EXERCICE 2025

Renseignements sur le budget 2025			
	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
3 Revenus	34'822'080	31'441'910	28'875'099
30 Vente de prestations	34'525'480	31'205'310	27'931'907
Divers traitements facturés et vente d'énergie	3'681'200	3'076'850	4'223'553
Augmentation des traitements des boues, sables et graisses provenant d'autres STEP.			
Augmentation de la vente de bio-méthane et de la chaleur à distance injectés sur le réseau des SIL.			
Prestations facturées au Service de l'eau	30'844'280	28'128'460	23'708'354
31.1 Autres ventes et prestations de services	273'000	213'000	919'592
31.2 Loyers encaissés	23'600	23'600	23'600
4.5.6.8 Charges	34'822'080	31'441'910	28'875'099
4 Charges directes d'exploitation	9'790'380	8'198'610	8'078'646
40 Charges de marchandises	2'969'530	2'675'150	2'811'170
41* Prestations et travaux de tiers	1'015'900	368'900	433'936
Y compris la mise en service courant 2025 de l'exploitation de la biologie.			
Y compris l'assistance à la mise en exploitation du traitement biologique ainsi que l'augmentation des prestations de laboratoire et de divers travaux d'entretien en atelier.			
42 Charges d'énergie	4'829'500	4'315'800	3'901'433
Y compris augmentation de la consommation électrique pour prendre en compte la consommation effective des ouvrages de la phase 2 STEP et de l'introduction du traitement biologique courant 2025.			
43 Charges d'élimination	851'450	725'560	847'642
44* Charges de matériel d'exploitation	124'000	113'200	84'465
5 Charges de personnel	9'119'600	7'948'300	6'937'374
50* Charges de personnel	8'938'500	7'810'100	6'843'085
Estimation faite sur la base des effectifs 2024 et hypothèses de recrutements suivantes :			
- Personnel exploitation STEP pour un total de 44 EPT : +1 ingénieur, trice incineration et +1 ingénieur, trice exploitation ;			
- Personnel administratif et projets pour un total de 12.5 EPT : +1 un adjoint, trice à la chef, trice de projet STEPact ;			
- Personnel auxiliaire : +5 EPT dont 1 chargé, e de sécurité et 4 opérateurs, trices traitement de l'eau.			
51* Autres charges de personnel	181'100	138'200	94'289
Certification d'exploitant STEP pour 3 collaborateurs en vue de l'amélioration des compétences pour la prise en main des nouvelles installations, ainsi que diverses autres formations prévues notamment pour renforcer les compétences en automatisation. Le budget de formation du personnel administratif et des projets est reconduit pour permettre aux équipes de mettre à jour leurs connaissances en lien avec la conduite des projets en cours. Les frais pour examens médicaux et les prestations transversees du Service du personnel de la Ville de Lausanne complètent cette rubrique.			
6 Autres charges d'exploitation	15'912'100	15'295'000	13'859'080
60 Charges d'entretien, réparations, remplacement	16'791'100	1'710'700	1'315'447
61 Charges de locaux	119'000	80'000	52'809
62 Assurances-choses	116'400	116'400	119'710
63 Droits, taxes et autorisations	3'222'600	3'173'100	3'071'031
Taxe micropolluants	2'475'000	2'430'000	2'325'555
Droit de superficie, taxe foncière et autres taxes	747'600	743'100	745'476
64* Charges d'administration et d'informatique	511'800	491'800	432'814
Prestations de support de la Ville de Lausanne (finances et informatique) ainsi que des indemnités des membres du Conseil d'administration.			
65 Autres charges d'exploitation	1'500	2'000	713
67 Amortissement et ajustement de la valeur des immobilisations corporelles	5'721'700	5'556'400	6'025'041
Adaptations des amortissements en tenant compte des factures finales concernant les installations déjà mises en service (phase 1 et 2 du projet STEPact).			
68 Charges et produits exceptionnels			146'350
69 Charges et produits financiers	4'540'000	4'164'800	2'695'165
Augmentation des intérêts à la suite du renouvellement d'un emprunt de 25 millions CHF en 2023 et de l'émission de 2 nouveaux emprunts en 2025 pour couvrir les besoins des projets en cours.			
8 Résultats extraordinaires et hors exploitation			
* Montant total des prestations facturées par le service de l'eau et ventilées sur les comptes marqués d'un *	9'408'300	8'238'500	7'242'855
41* Prestations et travaux de tiers	191'000	148'900	148'900
44* Charges de matériel d'exploitation	8'918'500	7'790'100	6'843'085
50* Charges de personnel	139'000	136'200	86'983
51* Autres charges de personnel	159'800	163'300	160'149
64* Charges d'administration et d'informatique			



1 COMPTE D'EXPLOITATION

Station d'épuration des eaux usées (STEP)	Service de l'eau Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Renseignements complémentaires
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Totaux	40'389'980	40'389'980	36'533'200	36'533'200	31'049'986	31'049'986	
301 Traitements	7'395'500		6'348'700		5'611'039		Salaires bruts du personnel d'exploitation de la STEP ainsi que du personnel administratif et des projets d'Epora SA.
303 Cotisations AVS et AC	606'000		579'900		511'635		
304 Cotisations à la caisse de pensions	893'500		836'700		729'955		
305 Assurance de personnes	33'500		32'200		28'311		En fonction des primes de la SUVA, calculées selon les corps de métier.
306 Autres frais de transport					1'595		
309 Frais de formation professionnelle	36'100		36'100		10'458		Formation dans les domaines de la sécurité, électricité, certification exploitants de STEP et automatisation des processus.
311 Achats de mobilier, matériel, machines et					3'860		
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	2'600		2'600		150		
317 Déplacements, débours, dédommagements					2'182		
318 Autres prestations de tiers	30'995'180		28'298'200		23'766'947		Repas du Service de l'eau.
318.40 Prestations facturées par EPURA SA	30'844'280		28'128'500		23'708'354		Prestations facturées par Epora SA.
318. Divers	150'900		169'700		58'594		Coaching, révision des comptes de la CISTEP, certification ISO, PREE Chamberonne.
319 Impôts, taxes, cotisation et frais divers					160		
390 Imputations internes	427'600		398'800		383'694		Prestations transversales de la Ville : service des finances (187'500.-), service du personnel (80'300.-) et tenue de la comptabilité par le Secrétariat général de la direction de la sécurité et de l'économie (159'800.-).
435 Prestations facturées à Epora SA	9'408'300		8'238'500		7'242'855		salaires STEP exploitation (6'842'400.-) salaires équipe de projets et administration (2'076'100.-) et autres prestations facturées par le Service de l'eau (489'800.-).
436 Dédommagements de tiers		10'000		10'000		39'101	En fonction des remboursements des assurances, APG, AI, SUVA, autres.
439 Autres recettes		-		-		22	
452 Participation des communes aux charges		13'256'100		28'284'700		23'768'008	
490 Participation de Lausanne aux charges		17'715'580					Nouvelle présentation à la suite de la recommandation du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne.

2 RÉPARTITION DES CHARGES TOTALES NETTES

	Consommations d'eau présumées *	Part surface imputable *	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Montant net, TVA en sus, à répartir	29'689'878	1'281'802	30'971'680	24'719'029	23'768'008
Volume total d'eau consommée	19'851'091	2'564	19'851'091	20'169'319	19'851'091
Charge nette par m ³ / par ha	1.49563	500.00	1.56020	1.23255	1.19731
	95.9%	4.1%			CHF/m ³
	m ³	ha	[CHF HT]	[CHF HT]	[CHF HT]
Chavannes-près-Renens	592'152	121.900	946'600	836'400	731'707
Cheseaux	363'166	14.001	550'200	461'200	418'375
Morrens	2'131	0.051	3'200	2'400	2'439
Crissier	824'099	15.825	1'240'500	1'170'700	941'406
Villars-Ste-Croix	81'994	5.176	125'200	85'300	95'466
Bussigny	649'218	14.466	978'200	853'200	742'631
Ecublens	1'016'164	51.544	1'545'600	1'255'100	1'176'826
Epalinges	626'623	199.650	1'037'000	1'019'900	809'628
Jouxteins-Mézery	137'303	10.733	210'700	154'200	160'896
Lausanne (+ arrondi)	11'399'216	1'333.020	17'715'580	16'855'800	13'578'904
Le Mont sur Lausanne	807'893	314.819	1'365'700	1'263'000	1'072'545
Prilly	1'027'517	211.087	1'642'300	1'265'000	1'269'457
Pully	90'894	26.176	149'000	142'600	116'048
Renens	1'519'946	215.085	2'380'800	2'052'600	1'829'253
Romanel sur Lausanne	313'868	27.045	483'000	368'000	369'054
Saint-Sulpice	398'907	3.027	598'100	499'300	453'373
	19'851'091	2'563.605	30'971'680	28'284'700	23'768'008

* basées sur le décompte 2023

4 Informations données lors de l'assemblée générale de la CISTEP

Les informations se trouvent sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 septembre 2024 annexé.

5 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 22/2024 de la Municipalité du 07.10.2024 ;
- entendu le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

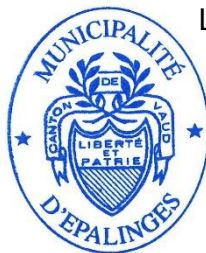
décide

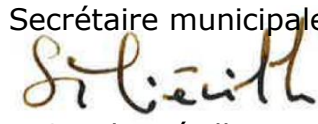
- 1. d'accepter ce préavis tel que présenté ;**
- 2. d'adopter le budget 2025 de la CISTEP.**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



La Secrétaire municipale

Sarah Miéville

Annexe(s) : procès-verbal de l'assemblée générale du 19 septembre 2024.

p. a. Service de l'eau
Rue de Genève 36
Case postale 7416
1001 Lausanne
☎ 021/315 85 30

PROCÈS-VERBAL N° 118 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 SEPTEMBRE 2024**PRÉSIDENTE**

M. Danièle PETOUD

Conseillère municipale à Ecublens

PRÉSENT·E·S

Mme Catherine CALANTZIS ROBERT
Mme Liliane ANNEN
Mme Nathalie JATON
M. Francis TOLEDANO
M. Roland PERRIN
M. Serge ROY
M. Pierre-Antoine HILDBRAND
Mme Rebecca JOLY
M. Marc ZOLLIKER
M. Cédric HENRY

Conseillère municipale à Bussigny
Conseillère municipale à Cheseaux-sur-Lausanne
Conseillère municipale à Crissier
Chef du Service infrastructures à Crissier
Conseiller municipal à Epalinges
Syndic de Jouxens-Mézery
Conseiller municipal à Lausanne
Conseillère municipale à Prilly
Conseiller municipal à Pully
Chef d'exploitation Evacuation et traitement des
eaux à Pully
Conseillère municipale à Renens
Conseiller municipal à Romanel-sur-Lausanne
Conseillère municipale à Saint-Sulpice
Conseiller municipal à Villars-Sainte-Croix
Directeur Epura S.A., Lausanne
Responsable financier, Epura S.A.
Chef d'usine, STEP, Service de l'eau
Chef division I&RC, Service de l'eau

Mme Tinetta MAYSTRE
M. Blaise JAUNIN
Mme Corinne WILLI
M. Nicola CASSETTA
M. Gregor MAURER
M. Jean-Matthieu DUPRE
M. Guillermo GRUNAUER
M. Jean-Marie BUCHILLY

EXCUSÉ·E·S

M. Jean CEPPI
Mme Nadège LONGCHAMP
M. Frédéric STAEHLI
M. Sébastien APOTHELOZ

Conseiller municipal à Chavannes-près-Renens
Conseillère municipale au Mont-sur-Lausanne
Conseiller municipal à Morrens
Chef du Service de l'eau, Lausanne

PROCÈS-VERBAL

Mme Isabelle BURGUY

Adjointe administrative du Service de l'eau, Lausanne

DISTRIBUTION

Participant·e·s, excusé·e·s

ORDRE DU JOUR

1. Salutations
2. Adoption du procès-verbal de la séance n° 117 du 13 mars 2024
3. Budget de l'exercice 2025
4. Informations sur les activités de la STEP
5. Informations sur l'avancement du projet StepAct
6. Constitution d'un groupe de travail technique (bonnes pratiques eaux de chantier)
7. Date et lieu de la prochaine assemblée
8. Divers

1. SALUTATIONS

Mme Petoud ouvre l'assemblée générale à la STEP et remercie Prilly d'accueillir cette assemblée à la Vaudoise aréna. Elle excuse *MM Ceppi* de Chavannes, *Stahli* de Morrens et *Apothéloz* du Service de l'eau. *Post séance : Mme Longchamp du Mont-sur-Lausanne s'est excusée par e-mail le 22 septembre.*

Est-ce que l'ordre du jour appelle une modification ? Ce n'est pas le cas.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE NO 117 DU 13 MARS 2024

Mme Petoud souhaite ouvrir la discussion sur divers points qu'elle a relevés :

- Demande de *Mme Maystre* : le document demandé a été transmis, c'est en ordre.
- Demande de *Mme Calantzis Robert* : la question sera posée au point 8 Divers.
- Validation de la constitution d'un groupe technique : ce point sera traité en 6.

Le PV est approuvé sans autre commentaire à l'unanimité et avec remerciements à son auteure.

3. BUDGET DE L'EXERCICE 2025**Budget résumé Epura**

Mme Petoud expose en préambule que le maximum a été fait pour répondre aux délais des communes. Pour ce qui concerne le budget résumé d'Epura, les divers revenus sont en hausse et il y a des charges conséquentes dues entre autres à la mise en service dans le courant de 2025 du traitement biologique, ce qui a un impact sur les charges d'énergie et sur les charges de personnel. En outre il y a deux nouveaux emprunts à faire en 2025.

Mme Petoud ouvre la discussion en passant le budget poste par poste :

- 30 : -
- 30.1 : -
- 31.2 : -
- 40 : -
- 41 : *Mme Petoud* explique que dans ce budget une grosse enveloppe a été prévue pour de l'aide à la mise en œuvre. *M. Maurer* précise que l'exploitant a fait une expérience un peu difficile lors de la mise en exploitation des précédents bâtiments construits. Il a donc été décidé de soutenir l'exploitant. C'est pourquoi Suez va mettre à disposition 1 personne à 100% sur site et qui aura recours à 4-5 experts qui pourront se déplacer le cas échéant. Cette solution débutera à la fin de 2024 et sera opérationnelle durant l'année 2025. *Mme Maystre* trouve que c'est bien de soutenir l'exploitant mais trouve que le montant est très élevé. Est-il justifié ? *M. Maurer* explique qu'une enveloppe convenue d'un montant maximal de CHF 470'000.- a été prévue pour Suez, et qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui ne se reproduira pas. Le

solde est prévu pour le bureau d'ingénieurs Holinger qui sera chargé de réaliser un modèle informatique qui permettra de réaliser des scénarios (avec prédiction possible). Ce sera un nouvel outil d'aide à la décision. *Mme Calantzis Robert* demande si pour Suez ce montant comprend 1 personne à 100%. *M. Maurer* répond que le montant est prévu pour 1 personne à 100% et 4-5 personnes qui peuvent venir sur site pour former et soutenir l'exploitation durant 1 ou plusieurs semaines. *Mme Calantzis Robert* demande quel est le salaire de cette personne à 100%. *M. Maurer* répond qu'il est un peu supérieur à CHF 150'000.-. *Mme Petoud* ajoute que si une ou l'autre commission du CC pose des questions, il ne faut pas hésiter à convier les membres à visiter les installations. Cela leur permettra de se rendre compte de la complexité des installations. *Mme Maystre* demande si les CHF 400'000.- de charges de *Prestations et travaux de tiers* sont eux pérennes. *M. Maurer* confirme qu'elles le sont. *M. Perrin* suggère de détailler ces charges exceptionnelles en personnel lors du bouclage des comptes 2025. *Poste-séance* : la rubrique budgétaire 41 *Prestations et travaux de tiers* s'élève à CHF 368'900.-. C'est ce montant inscrit au budget 2024 qui est reconduit (donc pérenne) au budget 2025. Il inclut les prestations telles que : les prestations de laboratoire, les honoraires pour études et expertises, des prestations de transport et de locations diverses pour l'exploitation ainsi que les prestations transverses de la commune de Lausanne.

- 42 : *Mme Petoud* explique que la mise en route de la biologie va augmenter la consommation électrique. *M. Maurer* précise que cette installation va fonctionner au maximum 6 mois durant l'année 2025. Cela ne représentera donc pas l'entier de la consommation électrique d'une année de cette nouvelle installation.
- 43 : -
- 44 : -
- 50 : *M. Maurer* explique que la différence est due au personnel auxiliaire qui sera nécessaire car le personnel permanent va devoir se former sur le nouveau traitement biologique et ne pourra donc pas exploiter les installations existantes. 5 auxiliaires seront formés à l'exploitation et à l'entretien des installations existantes pour ensuite pouvoir suppléer le personnel permanent en formation. *M. Cassetta* demande si on n'arrive pas à s'en sortir à moins d'auxiliaires en faisant un tournus. *M. Grunauer* explique qu'à cause du personnel en rotation, c'est compliqué de former beaucoup de monde en même temps. Il va falloir en outre compter avec des formations très spécifiques pour les automaticiens, les électriciens, etc. *Mme Willi* demande si on peut s'attendre à ce que le budget 2026 revienne à la normale. *M. Grunauer* confirme pour ce qui est des auxiliaires. *Mme Maystre* constate qu'il y a 3 nouveaux postes fixes : est-ce qu'on est au complet. *M. Grunauer* confirme, sans pour autant exclure que de nouveaux postes doivent être créés à l'avenir.
- 51 : *Mme Maystre* demande si le montant restera le même chaque année. *M. Maurer* répond qu'il va progresser.
- 60 : -
- 61 : *Mme Petoud* explique que ce poste est en augmentation avec la mise en service des nouveaux locaux.
- 62 : -
- 63 : *Mme Petoud* explique que le droit de superficie est indexé au coût de la vie.
- 64 : -
- 65 : -
- 67 : -
- 68 : -
- 69 : *Mme Petoud* mentionne l'émission de 2 nouveaux emprunts déjà annoncée en préambule.
- Lignes en bleu : *M. Perrin* indique que pour les charges de personnel il y a 3 chiffres différents. Pourquoi ? *M. Dupré* indique qu'il y a une ligne pour du personnel temporaire (CHF 20'000.-, qui n'a jusque-là jamais été utilisée). *Mme Petoud* précise qu'il y a CHF. 10'000.- à déduire pour l'assurance SUVA. *M. Perrin* suggère que ces explications soient ajoutées aux commentaires. *Mme Petoud* propose de les mettre en détail dans le PV. *Mme Maystre* demande si le 51 correspond à une part du 64. *Mme Petoud*

explique que le 64 se retrouve dans le poste 390 du budget du Service de l'eau. Lignes en bleu – Renseignements complémentaires :

- Le poste 41 se compose de CHF 187'500.- Service des finances et CHF 3'500.- certification ISO 9001.
- Le poste 50 se compose des montants des postes 301, 303, 304, 305 et 436 des comptes du Service de l'eau
- Le poste 51 se compose de CHF 80'300.- Service du personnel, de CHF 36'100.- formation du personnel, de CHF 20'000.- prestations de coaching et de CHF 2'600.- repas de fin d'année du Service de l'eau.
- Le poste 64 se compose de CHF 159'800.- pour la tenue de la comptabilité.

Mme Petoud demande s'il y a d'autres questions concernant ce budget. Ce n'est pas le cas.

Compte d'exploitation Service de l'eau

Mme Petoud ouvre la discussion concernant les différents postes :

- 301 : -
- 303 : -
- 304 : -
- 305 : -
- 309 : -
- 317 : -
- 318 : -
- 318.40 : *Mme Calantzis Robert* demande pourquoi les prestations facturées par Epura ne comprennent pas les divers traitements facturés et les ventes d'énergie. *M. Hildbrand* explique que c'est parce qu'ils sont facturés à des clients externes, pas au Service de l'eau.
- 318... : -
- 390 : -
- 435 : -
- 436 : -
- 452 : -
- 490 : *Mme Petoud* indique qu'il s'agit d'un nouveau compte, créé sur la recommandation du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne. *Mme Maystre* souhaite comprendre cela. *M. Dupré* indique que le compte 490 est utilisé depuis la modification comptable lors de la clôture 2023 afin d'identifier et de supprimer les écritures internes au sein d'un même service et de reclasser les coûts au niveau des sections analytiques. Cela n'a pas d'impact sur le montant global réparti entre les communes.

Répartition des charges totales nettes

Mme Petoud explique que les CHF 30'971'680.- sont répartis entre les communes membres en tenant compte des surfaces imputables de chacune.

- *Mme Joly* indique que son boursier lui signale que la part de Prilly est plus importante proportionnellement aux autres communes. *Mme Petoud* vérifie dans le tableau des consommations des 5 dernières années et confirme que c'est la consommation d'eau qui a augmenté.
- *Mme Annen* constate que la charge au m³ a passablement augmenté. *Mme Petoud* répond qu'en effet la charge augmente, mais moins vite que prévu lors des projections faites en 2014.

Mme Petoud demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas. Elle demande une approbation de principe du budget laquelle se fait à l'unanimité. *M. Cassetta* remercie car les budgets sont de plus en plus clairs.

4. INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS DE LA STEP

M. Grunauer passe rapidement en revue les points marquants des 7-8 derniers mois (dias 9-11).

M. Cassetta demande si les formations prévues vont se dérouler à l'interne. *M. Grunauer* confirme qu'elles se feront en intra-muros en expliquant qu'il a été décidé d'opter pour un format e-learning : 2 postes informatiques ont été installés dans un bureau. Les contremaîtres sont chargés de libérer les collaborateurs par tranche de 2 heures pour qu'ils puissent se former.

Mme Petoud remercie *M. Grunauer* et demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas.

5. AVANCEMENT DU PROJET STEPACT

M. Maurer commente l'avancement du projet lui-même et introduit deux autres projets (LI3 et BASE, dias 12-21). Il indique que l'étape du traitement biologique sera mise en service durant l'été 2025 et qu'il n'a pas de nouvelles à donner concernant le bâtiment E (étape micropolluants).

Il explique le projet LI3 avec le découpage des différents bâtiments, montre les images de synthèse et donne le planning prévisionnel : la mise en service est prévue pour le 2^e semestre de 2028.

Il présente le projet BASE qui fait suite au besoin du Service de l'eau de se regrouper sur un seul site. La rénovation du bâtiment administratif existant sera englobée dans le projet BASE. Les travaux d'études sont lancés avec les bureaux d'architectes et d'ingénieurs civils. *M. Hildbrand* ajoute qu'un calcul sera fait, présenté à et validé par la CISTEP concernant les frais inhérents qui lui seront imputables.

Mme Willi demande qui va financer le four. *M. Hildbrand* explique qu'il s'agit d'un objet à part du projet Epura tel que conçu. Les coûts de construction seront amortis par la vente au CAD et l'incinération des boues des autres périmètres.

Mme Calantzis Robert demande si la démolition du four actuel est comprise dans les 80 millions. *M. Maurer* répond que le démantèlement du four est bien prévu. Il ajoute que les coûts de l'épuration (graphique mis à jour régulièrement) tiennent déjà compte de la construction du four.

Mme Annen demande quelle est la prévision à terme du prix au m³. *Mme Petoud* indique qu'elle sera moins haute que celle faite en 2014. Elle ajoute que le graphique sera mis à jour pour les comptes. *M. Maurer* ajoute que pour l'instant on est dans les CHF 1.90 attendus.

Mme Calantzis Robert demande de préciser l'impact sur le DDP : *M. Hildbrand* explique que le terrain appartient à la Ville de Lausanne. Epura doit donc payer le loyer du DDP, lequel prend de la valeur en fonction des constructions qui y sont réalisées. Epura facturera au Service de l'eau les coûts complets du bâtiment, y compris sa part du DDP. En contrepartie, le Service de l'eau pourra quitter ses locaux actuels, ce qui compensera en partie le nouveau loyer. Le Service de l'eau répartira ce loyer sur les 3 comptes : eau potable, évacuation et épuration en fonction d'une clé de répartition basée sur l'utilisation des locaux. La part du loyer liée à l'épuration sera financée par la CISTEP.

M. Cassetta demande ce qu'il en est de l'invasion de la conduite par la moule Quagga. *M. Maurer* répond qu'on a réussi à débarrasser la conduite et à la réparer. Depuis sa remise en service, la circulation de l'eau ainsi qu'une légère injection de chlore font que les moules ne peuvent plus s'y installer.

6. CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE (BONNES PRATIQUES EAUX DE CHANTIER)

Mme Petoud explique quelle est la vocation du groupe de travail sur les bonnes pratiques. Elle passe la parole à *M. Buchilly* qui indique qu'une équipe du Service de l'eau s'occupe des eaux de chantier. Il serait très profitable de mettre en commun les bonnes pratiques avec toutes les communes intéressées. *Mme Petoud* propose que *Mme Burgy* fasse un e-mail aux municipaux et aux municipales de la CISTEP pour qu'ils retransmettent l'information au personnel technique des communes. Celles et ceux qui seront intéressé·e·s s'annonceront auprès de *M. Buchilly*.

7. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine AG aura lieu à la STEP **le 12 mars 2025 à 17h**. Une visite préalable du bâtiment de la biologie sera organisée à 16h30.

8. DIVERS

1. Réponses pour la suite du module 8 PREE : *Mme Petoud* rappelle que les communes ont jusqu'au 20 septembre pour répondre. Il manque les réponses d'Epalinges, du Mont-sur-Lausanne, de Prilly, de Renens, et de Saint-Sulpice.
2. *Mme Calantzis Robert* rappelle son information lors de l'AG précédente au sujet du dégrillage fait par Bussigny. Sa demande est que la CISTEP en prenne en charge les coûts. *M. Maurer* prend note de la demande. *Post séance* : dans la mesure que les eaux usées de la Commune de Bussigny sont dégrillées dans sa STAP, il est proposé qu'Epura SA entre en matière pour prendre à sa charge les coûts d'élimination (transport et incinération) des résidus de dégrillage de la STAP de Bussigny.

Mme Petoud ouvre la discussion sur d'autres divers. Il n'y en a pas d'autres.

Elle clôt l'assemblée et indique qu'un apéritif est offert par la commune de Prilly dans la salle attenante.

Fin : 18h57

Pour rédaction

Isabelle Burgy

Annexe :

- Présentation PowerPoint du secrétariat CISTEP